

Projet de règlement 2023-1272

modifiant le règlement de zonage
N° 2015-844

Secteurs visés

- *boulevard Rideau (Rollet),
zones « 4073 » et « 5062 »*

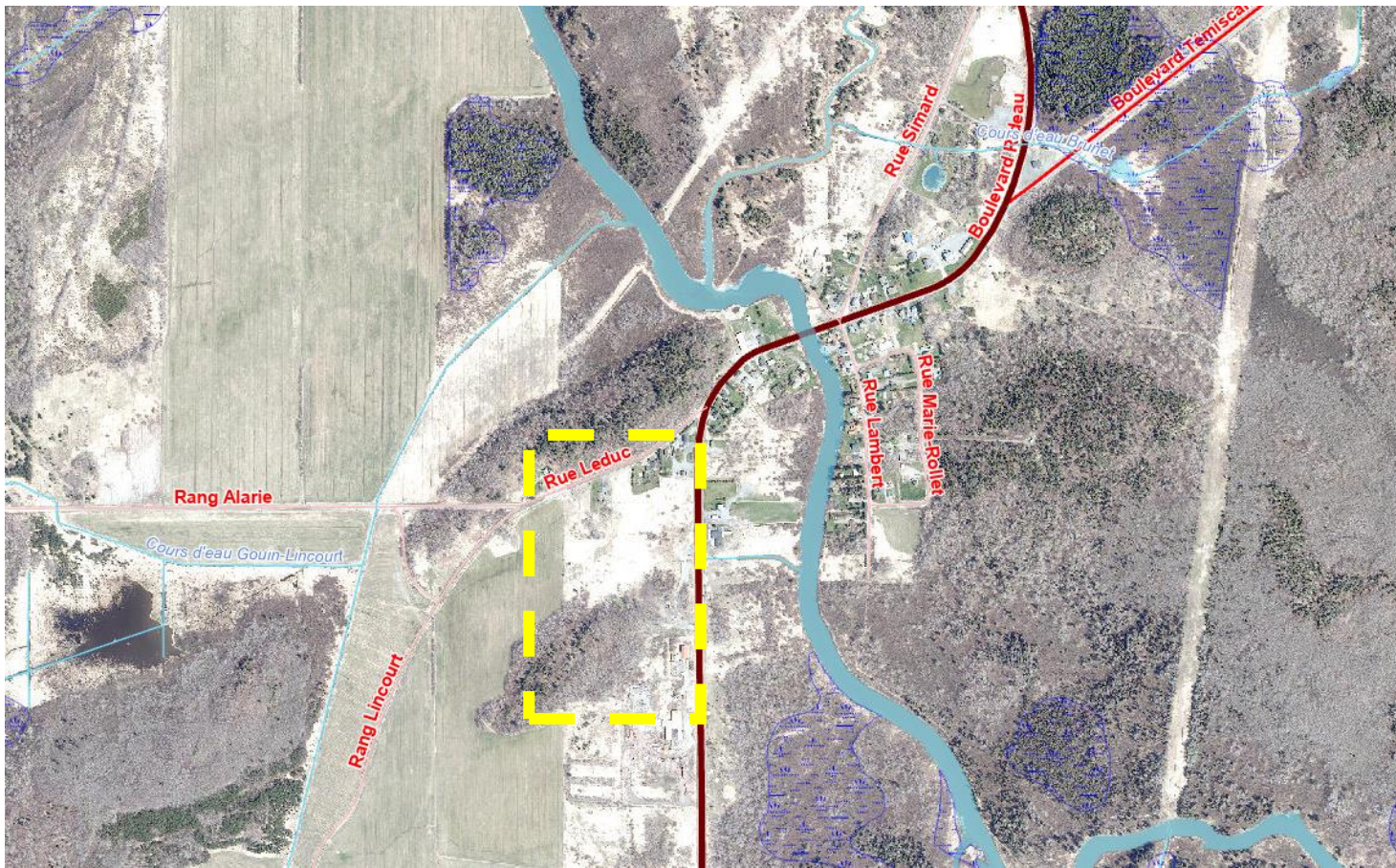
Assemblée de consultation publique :
18 décembre 2023



Règlement de zonage

Article 2

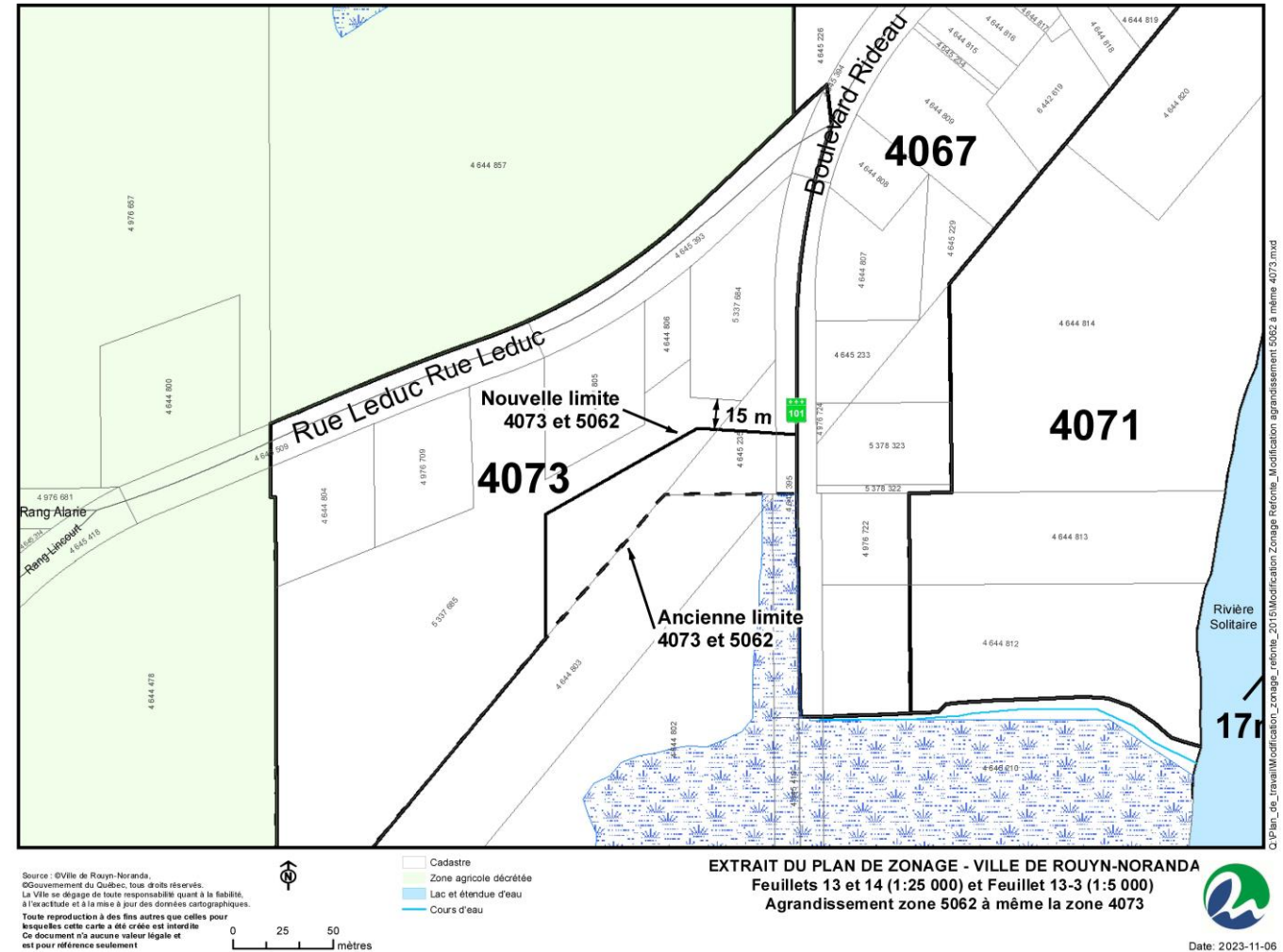
Localisation : Le secteur visé par la modification réglementaire se trouve dans le secteur sud de la rue Leduc et à l'ouest du boulevard Rideau, dans le quartier Rollet, soit les zones « 4073 » et « 5062 ».



Règlement de zonage

Article 2

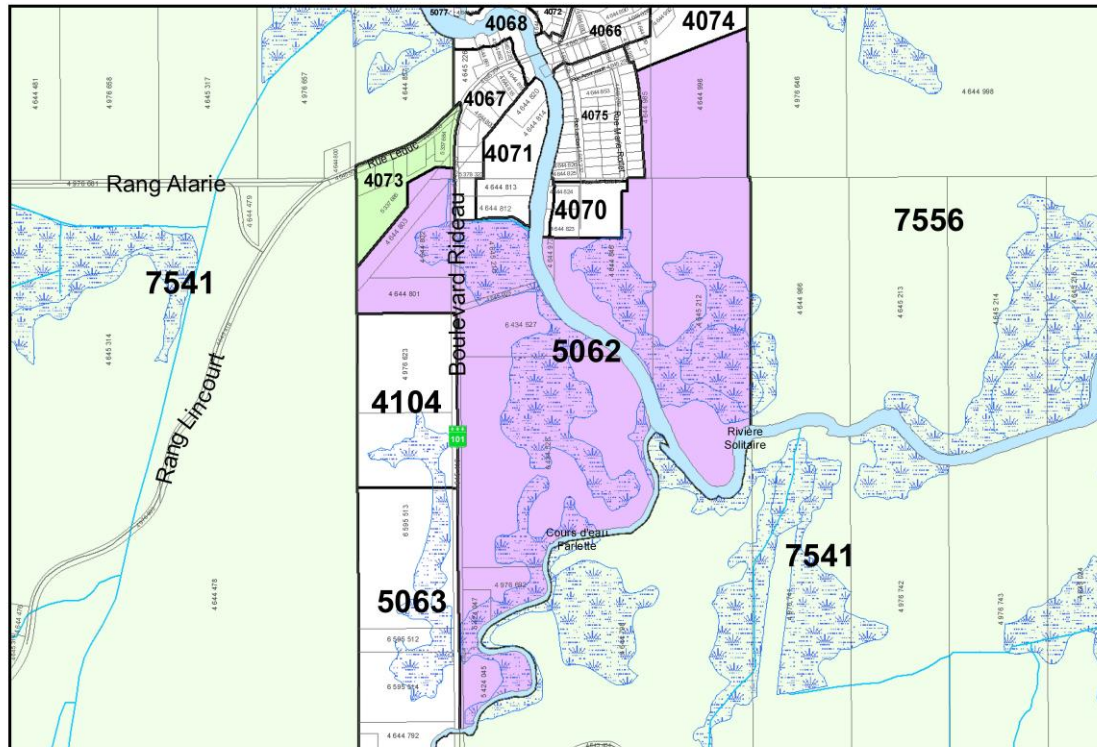
La modification vise la zone « 5062 » du plan de zonage, qui serait agrandie vers le nord, à même une partie de la zone « 4073 » jusqu'à une distance de 15 mètres par rapport à la limite sud des lots 4 644 805 et 5 337 684 du cadastre du Québec, de manière à y inclure une partie des lots 5 337 685 et 4 645 235 du cadastre du Québec.



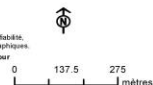
Règlement de zonage

Article 3

La modification consiste en l'ajout de l'usage « 4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux) » aux usages spécifiquement permis de la zone « 5062 » ainsi agrandie et d'y définir les normes d'implantation.



Source : Ville de Rouyn-Noranda,
Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
La Ville se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité,
à l'exhaustivité et à la mise à jour des données cartographiques.
Toute reproduction à des fins autres que celles pour
lesquelles cette carte a été créée est interdite.
Ce document n'a aucune valeur légale et
est pour référence seulement.



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE - VILLE DE ROUYN-NORANDA
Feuillets 13 et 14 (1:25 000) et Feuille 13-3 (1:5 000)
Agrandissement zone 5062 à même la zone 4073
Après modification



Date: 2023-11-06

Règlement de zonage

Grilles de spécifications actuelle et projetée de la zone « 5062 ».

Usages	Grille actuelle	Grille projetée
Habitation	Faible densité (H-1) Maison mobile ou unimodulaire (H-5)	Faible densité (H-1) Maison mobile ou unimodulaire (H-5)
Ressources naturelles	Mise en valeur et conservation (N-1) Exploitation contrôlée de la faune et de la forêt (N-2) Exploitation contrôlée du sol et du sous-sol (N-3)	Mise en valeur et conservation (N-1) Exploitation contrôlée de la faune et de la forêt (N-2) Exploitation contrôlée du sol et du sous-sol (N-3)
Agricole	Production végétale (A-1)	Production végétale (A-1)
Spécifiquement permis	4710 – Tour de télécommunication	4710 – Tour de télécommunication 4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux)
Spécifiquement exclus	1913 – Camp de chasse et pêche	1913 – Camp de chasse et pêche



Calendrier d'adoption

- 13 novembre 2023 → Avis de motion;
- 13 novembre 2023 → Adoption du premier projet de règlement;
- 22 novembre 2023 → Avis public de consultation;
- **18 décembre 2023 → Assemblée publique de consultation;**
- **18 décembre 2023 → Adoption du second projet de règlement, le cas échéant;**
- 27 décembre 2023 → Avis public pour les personnes habiles à voter*;
- 8 janvier 2024 → Adoption finale;
- 16 février 2024 → Entrée en vigueur.

* Le projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



DES COMMENTAIRES?

Les citoyens peuvent formuler des commentaires à l'égard du projet de règlement, en personne, lors de l'assemblée publique de consultation qui se tiendra le **18 décembre 2023, à 19 h 15**, à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, situé au 100, rue Taschereau Est.

Les personnes qui souhaitent consulter le projet de règlement peuvent le faire de deux façons :

- En personne, aux heures et jours normaux d'ouverture, au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville, au 100, rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda;

ou

- En visitant le site web de la Ville : rouyn-noranda.ca/consultations.



MERCI!